

AVIS N°01/2016/AMI/DAGP/UEMOA
**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS RELATIF A L'AUDIT FINANCIER
ET COMPTABLE DES COMPTES DE L'UEMOA EXCERCICE 2015**

Source de financement : Budget des Organes de l'UEMOA – Ressources Propres

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marché paru sur le site l'UEMOA le 02 février 2016, et dans les journaux nationaux des huit Etats membres de l'UEMOA le 18 janvier 2016.
2. Dans le cadre de l'exécution de son budget 2016, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine envisage de réaliser l'audit financier et comptable des comptes de l'UEMOA.
3. Les services suivants seront exécutés dans le cadre de la mission :
le Consultant devra vérifier particulièrement, sans que cette liste soit exhaustive :
(i) la situation du patrimoine, (ii) la fiabilité et la régularité des dépenses exécutées et la réalité de l'exécution des commandes, (iii) le respect des procédures d'exécution des dépenses et des recettes, (le respect des procédures d'acquisition des biens, travaux et services, (iv) l'exécution des dépenses en phase administrative et comptable, (v) le respect de la limite des crédits autorisés, (vi) la régularité des transferts et virements de crédits effectués, (vii) les arriérés de paiement vis-à-vis des Etats membres et des fournisseurs ou prestataires de service, (viii) chacun des comptes figurant dans le compte de gestion, les soldes des comptes d'imputation provisoire ou d'opérations à régulariser, (ix) les comptes de disponibilités, (v) l'organisation et la tenue de la comptabilité, (vii) le traitement des opérations comptables de fin d'année, (viii) l'utilisation rationnelle des ressources, l'adéquation, la fiabilité et la performance du système informatique, etc.

Dans tous les cas, le cabinet fera toutes les investigations qu'il jugera nécessaires en la circonstance.

D'une manière générale, l'audit devra être mené en conformité avec les normes internationales généralement admises et devra inclure les investigations et contrôles que le consultant jugera nécessaires en la circonstance pour donner son opinion sur la situation financière et comptable et sur la gestion du patrimoine de l'Union.

L'auditeur devra analyser les opérations de la phase administrative et comptable de l'exécution du Budget.

4. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. En vue de la constitution d'une liste restreinte et pour une demande de propositions ultérieure, le Président de la Commission de l'UEMOA invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
6. L'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux règles et procédures définies par la réglementation en vigueur à l'UEMOA notamment le Règlement d'exécution n° 008/2014/COM-UEMOA du 12 novembre 2014, relatif aux règles de passation et d'exécution des marchés des Organes de l'UEMOA.
7. Les expressions d'intérêt en langue française et portant la mention « **Manifestation d'intérêt relative à la réalisation de l'audit financier et comptable des comptes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ; EXERCICE 2015.** » doivent parvenir **au plus tard le mercredi 9 mars 2016 à 10 h, heure locale**, sous pli fermé en quatre exemplaires (un original plus trois copies) à l'adresse suivante :

Commission de l'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tél. : (226) 50 31 88 73 à 76 - Fax : (226) 50 31 88 72

8. L'ouverture des plis aura lieu **le mercredi 9 mars 2016 à 10 heures 30 mn, heure locale dans la salle de réunion DSAF de la Commission.**
9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux :

Personnes à contacter :

- **Monsieur Kodjo Agbeko SEDEDJI**– Tél.: +226 25 32 86 26
Email : kasededji@uemoa.int
- **Madame A. Chantal ZOUNGRANA**– Tel : +226 25 32 86 94
Email : aczoungrana@uemoa.int

**Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs et Financiers
et par délégation,
Le Directeur de Cabinet pi,**

Mamadou Moustapha BARRO

